

R.P.I. CAUJAC - ESPERCE - GRAZAC
Conseil d'École Commun du mardi 17 octobre 2023
18H00 à Grazac

Présents :

Élus :

Annie BRUNANCHON	Adjointe Grazac, élue Syndicat du Rieutarel
Émilie FREYCHE	Mairie de Caujac
Marie-Hélène GAULTIER	Adjointe Caujac, élue Syndicat du Rieutarel
Patrick LACAMPAGNE	Maire d' Esperce, 1er Vice-Président du Syndicat du Rieutarel
Dominique LEVRAT	Adjointe Caujac, élue Syndicat du Rieutarel
Élodie QUILLAUD	Présidente du Syndicat du Rieutarel
Michel ZDAN	Maire de Grazac

Délégués parents d'élèves :

Jessica BARTHES	Déléguée Parents d'élèves de Caujac. suppléante
Arnaud BRIDOUX	Délégué Parents d'élèves de Grazac. titulaire
Stéphanie GHEDAB	Déléguée parents d'élèves de Grazac. titulaire
Lætitia LARDY	Déléguée Parents d'élèves d'Esperece, titulaire
Émilie MARTY	Déléguée Parents d'élèves de Grazac, titulaire
Gaëlle NOLLET	Déléguée Parents d'élèves de Caujac, titulaire
Céline PELATA	Déléguée Parents d'élèves de Caujac.titulaire

Enseignants :

Anne ANDRIEU	Adjointe école de Grazac
Isabelle BENAZET	Adjointe école d'Esperece
Amandine BERGES	Directrice école de maternelle de Grazac
Céline BUCKET	Adjointe école de Caujac
Marion MACHENAUD	Adjoint école de Caujac
Héloïse MARCHAL	Directrice des écoles de Caujac et d'Esperece.
Sophie SAJDAK	Adjointe écoles de Caujac et Grazac
Nicole TENIAS	Adjointe école de Caujac

Excusés :

Céline GODEAU	Adjointe école de Grazac
Mylène GUYOT	Déléguée Parents d'élèves de Grazac, suppléante
Aline HULARD	Adjointe école de Grazac
Caroline JOUGLA	Déléguée Parents d'élèves de Caujac, titulaire
Claire KUCHLY	Déléguée Parents d'élèves de Grazac, suppléante
Séverine LACOURTHIADE,	Inspectrice de l'Éducation Nationale
Valérie LIM	Déléguée Parents d'élèves de Caujac, suppléante
Sofia MUNOZ	Déléguée Parents d'élèves de Caujac, titulaire
Maryline PUJOL	Déléguée Parents d'élèves de Caujac, titulaire

PRÉAMBULE : modalités de fonctionnement des trois Conseils d'École, délibération à prendre et règlement intérieur du conseil d'école.

L'école maternelle de Grazac fait partie d'un RPI avec l'école élémentaire de Caujac et l'école élémentaire d'Esperece. La restauration scolaire ,l'accueil périscolaire et l'entretien des écoles notamment sont gérés par le syndicat du Rieutarel.

- Vote du fonctionnement en un conseil d'école commun.

Le fonctionnement en un conseil d'école commun pour l'année scolaire 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur et les dates des prochains conseils d'écoles seront adressés par mail par Mesdames les Directrices.

- Vote du règlement intérieur du Conseil d'école commun.

Le règlement intérieur du conseil des écoles du RPI est adopté à l'unanimité. Il restera en vigueur jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025.

1-PRESENTATION R.P.I, rentrée 2023.

-Effectifs R.P.I. et présentation des équipes :

École maternelle :

S'agissant d'un RPI, compte tenu des effectifs en maternelle et des seuils institués, un groupe de 12 élèves effectue son année de grande section de maternelle à l'école de Caujac. 9 élèves sont issus de la maternelle Grazac.

Le conseil des maîtres décide de la répartition des élèves en fonction de divers critères essentiellement pédagogiques et géographiques. Lorsque l'élève change d'école, une visite est organisée.

Il y a actuellement 73 élèves inscrits à l'école : 25 élèves de petite section, 23 élèves de moyenne section et 25 élèves de grande section, répartis dans 3 classes :

-Une classe de PS-GS Madame Berges Amandine : 11 PS +13 GS=24 élèves.

-Une classe de PS-MS Madame Andrieu Anne : 14 PS+ 11 MS= 25 élèves.

-Une classe de MS-GS Mesdames Godeau Céline et Hulard Aline : 12MS+12GS= 24 élèves.

Mme SAJDAK Sophie assure le temps de décharge de direction.

Mesdames Soum Cendrine, Szmata Sajdak Nadine et Thomas Élodie sont des Agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Elles nous accompagnent tous les jours.

Mesdames Anadon Eléna et Morère Christine , accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) , interviennent dans les classes. Bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe.

A la garderie : Madame Crochet Jessica , Madame Petit Sophie et Madame Szmata Sajdak Nadine.

A la restauration : Madame Crochet Jessica, Madame Petit Sophie, Madame Savoldelli Gervaise et Madame Soum Cendrine.

A l'entretien des parties communes : Madame Crochet Jessica, Madame Petit Sophie et Madame Savoldelli Gervaise.

Écoles élémentaires :

Caujac :

L'école de Caujac compte 117 élèves répartis comme suit :

Une classe de GS-CP : Nicole TENIAS : 22 élèves (12GS et 10CP)

Une classe de CP / CE1 : Marion MACHENAUD : 23 élèves (17 CP et 6 CE1)

Une classe de CE1 / CE2 : Héloïse MARCHAL (directrice des écoles de Caujac et Esperce) déchargée les jeudis après-midis et les vendredis par Sophie SAJDAK : 24 élèves (15 CE1 et 9 CE2)

Une classe de CE2 / CM1 : Céline BUCKET : 24 élèves (18 CE2 et 6 CM1)

Une classe de CM1 / CM2 : Céline BERLAND : 24 élèves (14 CM1 et 10 CM2)

Mesdames Florence CANTELE, Laetitia GOVAERTS et Nathalie MARTY accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH), interviennent dans les classes.

Madame Emilie MALZIS a en charge le bus, le service cantine et le ménage.

Madame Pascale REGNIER s'occupe de la vaisselle à la cantine et du ménage des locaux.

Madame Carine SPRIET assure le ménage des classes.

Madame Aurélie FRAISSE est atsem dans la classe de GS CP, a en charge la surveillance du réfectoire et du nettoyage de sa classe.

Madame Catherine DEFOSSE et Monsieur Johan GARRETA assurent la gestion des temps de garderie du matin, du midi et du soir. Catherine DEFOSSE assure également la préparation des repas.

Esperce :

Une classe de CM1 / CM2 : Isabelle BENALET : 22 élèves (12 CM1 et 10 CM2).

Madame Alexandra GILABERT, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH), intervient dans la classe.

Madame Marine VOILE s'occupe de la restauration et du ménage des locaux.

- Résultats des élections des parents d'élèves :

Les élections des représentants des parents d'élèves ont été organisées par correspondance uniquement.

Grazac : Il y avait trois sièges à pourvoir correspondant au nombre de classes. Il y avait une liste unique composée de 3 titulaires M. Bridoux Arnaud, Mme GHEDAB Stéphanie et Mme MARTY Emilie et de 2 suppléantes Mme GUYOT Mylène et Mme KUCHLY Claire.

Nombre d'inscrits 131/ Nombre de votants 91 / Nombre de bulletins blancs ou nuls 19 / Nombre de suffrages exprimés 91 soit un taux de participation de 83,97 %

Caujac : Liste unique composée de 5 titulaires (NOLLET Gaëlle, PUJOL Maryline, MUNOZ Sofia, PELATA Céline, LIM Valérié) et de 2 suppléants (BARTHES Jessica, JOUGLA Caroline)

taux de participation : 61,43 % (129 votants pour 210 inscrits, 113 suffrages exprimés, 16 nuls)

Esperce : Liste unique composée d'un titulaire (LARDY Laetitia)

taux de participation : 50 % (22 votants pour 44 inscrits, 22 suffrages exprimés, 0 nuls)

- Rappel horaires des écoles :

Grazac :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

-entrées en classe 8h50 à 11h50

-sorties des classes 13h20 à 16h20

Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi.

Les enfants qui vont au dortoir l'après-midi sont priés d'arriver à 12h50 pour ne pas retarder le coucher de la sieste.

Les familles sont priées de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école. Les retards perturbent à la fois l'enfant et la vie de l'école.

Les familles des élèves de petite section qui souhaiteraient un aménagement de l'assiduité scolaire l'après-midi devront s'adresser à la Directrice de l'école qui soumettra le dossier à Mme L'Inspectrice.

Pour la sécurité des élèves, veuillez à bien fermer tous les portails sur les temps scolaire et périscolaire.

L'instruction obligatoire débute à l'âge de 3 ans, une obligation d'assiduité s'applique. En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école.

Caujac : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- entrées en classe 8h40 et 13h40

- sorties des classes 11h40 et 16h40

Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi.

En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école. Rappel du numéro de l'école : 05 61 06 58 28

Esperce : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- entrées en classe 8h30 et 13h30

- sorties des classes 11h30 et 16h30

Les portes s'ouvrent 10 minutes avant pour les accueils du matin et de début d'après-midi. En cas d'absence, pensez à prévenir le plus tôt possible par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail ou en laissant un message sur le répondeur de l'école.

2 - PROJET D'ÉCOLE : présentation du projet d'école et des activités menées (projet chorale, spectacle, séances de motricité.), Présentation du programme PHARe.

Cette rentrée s'est bien déroulée les enfants ont découvert pour certains et retrouvé pour d'autres leur école avec enthousiasme.

-Projet d'école : « pour un RPI dynamique : favoriser la communication et l'autonomie pour impliquer les élèves dans leurs apprentissages ». Cette année, les élèves participeront entre autres à des activités liées au projet. Pour favoriser la continuité des apprentissages une liaison GS-CP sera notamment organisée. Le projet d'école est consultable dans le bureau de Mesdames les Directrices.

Grazac, Caujac et Esperce :

Remerciements aux parents, bénévoles, associations, syndicat et municipalité qui ont participé à la réalisation des projets l'an passé.

Grazac :

Le projet musique est reconduit cette année. Après les vacances de février, Il y aura une intervenante musique tous les jeudis matin (½ heure dans chaque classe).

En décembre, le Père Noël viendra certainement à l'école. Les élèves découvriront leurs cadeaux et partageront un petit goûter.

Si le budget de la coopérative scolaire le permet, les élèves des écoles du RPI se réuniront pour chanter et assister à un spectacle.

En janvier, il y aura la fête de la galette.

En mars, il y aura le carnaval autour d'une thématique commune. Des coiffes ou déguisements seront réalisés en classe.

Au mois de juin, une représentation sera organisée.

Au cours de l'année, il y aura également une **matinée portes ouvertes** durant laquelle les parents seront accueillis.

Poursuite du prêt de livres hebdomadaire.

Poursuite du projet jardin.

Au cours du dernier trimestre les enfants de la maternelle pourraient participer à un projet **initiation à l'équitation** financé par la coopérative scolaire et à une sortie scolaire.

En lien avec notre projet d'école, les élèves de grande section participent à des **séances autour du vivre ensemble**. En APC, les élèves de grande section à tour de rôle, échangeront en petit groupe autour des valeurs de la République .Un travail a été initié autour de la notion de liberté .

Caujac et Esperce :

- Bibliothèque du village de Caujac : une fois par mois, à partir du 10 octobre.

Sorties et projets culturels :

- Une sortie cinéma aura lieu en février pour les classes de GS/CP et CP/CE1 puis en mai pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 des écoles de Caujac et d'Esperce dans le cadre des sélections pour jeune public.

- Dans le cadre de l'enseignement Moral et civique :

- Élection des délégués de classe et conseil des élèves une fois par trimestre.
- Recyclage des emballages au sein de la classe et des écoles de Caujac et d'Esperce.
- Projet ELA « Mets tes baskets » : sensibilisation à la différence par confrontation du handicap (course qui a eu lieu le 19 octobre) pour Caujac et Esperce
- Dans le cadre du protocole PharE, nous travaillons dans un premier temps autour de la notion d'empathie et nous effectuerons une exposition ouverte aux parents d'élèves le 9 novembre.

- Le loto organisé par le comité des fêtes de Caujac et dont tous les bénéfices seront reversés à la coopérative de l'école aura lieu le vendredi 1 décembre à la salle des fêtes de Caujac. Nous demanderons aux parents de préparer des gâteaux et de venir nous aider à préparer la salle.
- Un spectacle offert pour les élèves à Noël est à l'étude et devrait regrouper tous les élèves du RPI.
- Projet des Incorruptibles pour les classes de GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2 (de nombreuses écoles de France y participent). Il s'agit d'un projet de lecture d'albums dont les thématiques sont travaillées dans différentes disciplines. Cinq livres sont envoyés par classe. En fin d'année scolaire, un vote final, pour sélectionner le livre préféré de chacun, aura lieu dans des conditions réelles de vote.
- Projet « chaque jour compte » pour les classes de GS-CP et de CP/CE1 : les élèves comptent le nombre de jours d'école depuis le 1 septembre et ce jusqu'au 100ème jour d'école. Chaque jour est représenté par une paille qu'un élève met dans un gobelet. Au bout de 10 pailles, on fait un paquet de 10.

Lorsque le 100ème jour est atteint, on fait la fête du centième jour d'école. Cette activité de numération a pour but d'aider les élèves à entrer dans le système décimal et à pratiquer des échanges. Les parents sont invités à choisir avec leurs enfants un objet qui apparaîtra 100 fois et de le mettre en scène. Les créations seront exposées le jour de la fête du centième jour d'école.

- Projet jardin partagé avec des bénévoles du village pour les classes de GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1.
- Projet histoire de l'école. Nous sommes en train d'élaborer un projet visant à faire davantage connaître aux élèves le village de Caujac. Nous aimerions faire intervenir des personnes du village pour témoigner. Nous sommes preneuses des idées de chacun, et nous allons nous rapprocher de la mairie pour une communication et une collaboration partagées autour de ce projet.
- Projet vélo : nous travaillerons la compétence du savoir rouler dans nos classes puis nous participerons à « roule ta flamme » qui est un relai entre écoles autour de l'idée de la flamme olympique.
- Spectacle de fin d'année : nous présenterons en fin d'année des danses et des chants sur le thème « autour du monde ». Nous essaierons d'organiser une sortie en lien
- Projet jardin fleuri : les élèves de l'école d'Esperce vont fleurir l'avant de l'école
- Atelier poterie à Esperce : l'enseignante d'Esperce s'est rapprochée de l'association de poterie et un atelier sera organisé avec les élèves en période 2.
- Gazette de Caujac : les enseignantes de l'école de Caujac se relaient à tour de rôle pour proposer un article autour de projets qui se déroulent à l'école.

Présentation du protocole pHARe:

Ce programme est développé au niveau national dans toutes les écoles. Il est basé sur la notion de préoccupation partagée. Au niveau de l'école, le mot « Intimidation » est plus adapté. Il s'agit de distinguer des situations de conflits « chamailleries » (relation duelle) d'une situation d'intimidation répétée avec l'effet d'un groupe. L'équipe de Caujac a déjà été sensibilisée l'an passé avec un programme déployé sur plusieurs semaines. Une formation des enseignants sera poursuivie cette année et l'équipe maintient sa vigilance.

Ce programme s'adresse à tous les membres de la communauté éducative. Il repose sur 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir
3. Former une communauté protectrice pour les élèves.
4. Intervenir efficacement
5. Associer les parents et les partenaires.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Les délégués des parents d'élèves soulignent l'importance que le personnel périscolaire soit formé à ce programme. Mme Quillaud s'est rapprochée de l'Inspection de l'Éducation Nationale à ce sujet et précise que le personnel pourrait être associé à des temps de formation.

3 - VOTE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES.

- Règlements intérieurs :

Grazac- modifications.

- Les familles des élèves de petite section qui souhaiteraient un aménagement de l'assiduité scolaire l'après-midi devront s'adresser à la Directrice de l'école qui soumettra le dossier à Mme L'Inspectrice.
- Les enfants qui vont au dortoir l'après-midi sont priés d'arriver à 12h50 pour ne pas retarder le coucher de la sieste.
- Chaque retard est consigné et notifié à la famille, un papier sera remis à la famille. En cas de retards réguliers, une rencontre avec les familles sera organisée ; Les élèves pourront être accueillis l'après-midi aux horaires d'ouverture du portail entre 13h10 et 13h20.

Les modifications du règlement intérieur ont été voté à l'unanimité.

Caujac – pas de modification. La reconduction du règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Esperce – modification :

Les APC auront lieu les lundis, mardis, jeudis de 12h50 à 13h20.

La modification du règlement intérieur a été votée à l'unanimité.

4- VOTE DU RYTHME SCOLAIRE

Madame Freyche, maire de Caujac, intervient en expliquant que les rythmes scolaires actuels résultent d'une concertation entre les membres de la communauté éducative (enseignants, municipalité, parents) et qu'elle aurait souhaité un questionnement au préalable du vote. Les directrices expliquent à Madame Freyche que ce point figure à l'ordre du jour à cet effet. Monsieur Lacampagne, maire d'Esperce, intervient en expliquant que les finances actuelles du RPI ne permettront pas, à ce jour, de passer à un rythme scolaire à quatre jours et demi.

École maternelle de Grazac : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20.

Le renouvellement des rythmes scolaires pour l'école de Grazac est adopté à l'unanimité.

École élémentaire de Caujac : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40.

Le renouvellement des rythmes scolaires pour l'école de Caujac est adopté à l'unanimité.

École élémentaire d'Esperce : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le renouvellement des rythmes scolaires pour l'école d'Esperce est adopté à l'unanimité.

5- BILANS COOPÉRATIVES SCOLAIRES, BUDGET 2023 et TRAVAUX.

Grazac, Caujac, Esperce :

Remerciements aux parents, au Comité des fêtes de chaque village et à l'association Pegace qui ont aidé à financer les projets.

Grazac :

A ce jour, il y a 2997,98 euros sur le compte bancaire de la coopérative scolaire

Les dons des familles pour cette rentrée scolaire s'élève à 295 euros. Les chèques et les espèces seront déposés sur le compte pendant les vacances scolaires.

Le photographe viendra à l'école jeudi 19 octobre réaliser les photos de classe. Un pourcentage de la recette de la vente des photos sera versé à la coopérative scolaire.

Caujac et Esperce :

Au 13 octobre 2023, la coopérative scolaire comptait 3102,56 euros. Les dons des familles y seront ajoutés durant les vacances scolaires, certaines participations arrivant encore dans les cartables des élèves.

- Budget 2023:

Grazac, Caujac, Esperce :

Remerciements pour les travaux déjà réalisés notamment au syndicat et à la municipalité pour la préparation des locaux pour la rentrée des élèves et pour aider à améliorer la sécurité des enfants.

Grazac :

L'école a fait peau neuve notamment grâce aux travaux de peinture réalisés (hall de l'école, classe 2, poteaux du préau et portail) et à l'installation du nouveau mobilier (bibliothèque et classe 2).

Les trois classes sont désormais équipées de vidéo-projecteurs.

La cour de récréation dispose d'aménagements propices au bon développement moteur, fin août, une société a réalisé la maintenance. Les cordages ont été remplacés et les platines des jeux ont été resserrées.

Le bouton du grand portail qui est placé à la portée des enfants et qui peut aussi être actionné depuis l'extérieur de l'école est désormais équipé d'un cache. De plus, la serrure du grand portail a été réinstallée.

Les travaux de terrassement et la mise en place d'une clôture permettent désormais l'accès entre le réfectoire et la cour de récréation. La pente du talus a été adoucie. La bordure métallique, les cailloux et la marche ont été recouverts par la création d'une terrasse (dalles sur plot).

Ainsi, en cas d'évacuation, les enfants peuvent désormais accéder au point de rassemblement depuis la bibliothèque ou depuis le réfectoire en empruntant la coursive .

Un dispositif d'alarmes pour le PPMS intrusion et le PPMS de mise à l'abri a été installé.

Mme Quillaud regrette qu'aucun parent n'ait participé aux petits travaux des écoles (montage de mobilier par exemple). Elle rappelle que toute aide est la bienvenue.
Elle transmettra une liste de petits travaux aux délégués des parents d'élèves pour un appel aux volontaires.

Demandes de travaux :

Mme le Maire de Caujac et M.le Maire de Grazac expliquent le poids des écoles sur le budget des communes, d'autant plus que les coûts ne cessent d'augmenter (l'électricité notamment). Le syndicat ne pourra donc pas s'engager cette année dans des travaux trop onéreux.

Classe de Mme Berges : réparer ou remplacer l'anti-pince doigts de la porte d'entrée de la classe.

Il sera réparé ou remplacé à la fin du mois .

Classe de Mme Andrieu :

-mettre 16 protections de pieds de table adaptées pour éviter d'endommager le revêtement de sol. En attendant, des balles de tennis usagées pourraient être installées aux pieds des tables.

Une déléguée des parents d'élèves (Mme LARDY) indique qu'elle pourrait se procurer des balles. Le Syndicat s'occupera de leur mise en place.

Classe de Mme Godeau :

-en cas de pluie, le chemin est inondé. Serait-il possible qu'une rigole soit créée le long du chemin ?

La création de la rigole sera réalisée aux prochaines vacances.

- Le préfabriqué dispose d'un urinoir et d'un toilette place assise.

Serait-il possible d'installer un autre toilette place assise?

L'ajout d'un toilette supplémentaire sera étudié.

Si cet ajout n'était pas réalisable, l'urinoir serait remplacé par un toilette place assise.

- remplacer les plinthes dans le préfabriqué notamment en dessous des tableaux pour éviter que les objets ne tombent sous le plancher.

L'espace sera comblé par de la mousse expansive.

Classes de Mme Andrieu et de Mme Berges :

-Réparer ou remplacer les stores coincés.

Dans la classe de Mme Berges, depuis la rentrée la température oscille entre 28 et 31 degrés.

Un devis pour l'installation de stores ou de volets roulants a été réalisé. Ces travaux nécessitent un budget conséquent. D'autres devis seront réalisés.

Dans les trois classes :

-replacer des embouts de protection adaptés aux pieds des chaises qui en sont dépourvus.

-remplacer les embouts cassés.

Les embouts seront remplacés.

Dans le hall :

-installer une dizaine de portes manteaux supplémentaires, pour que les élèves de la classe 3 puissent y suspendre leur vêtement notamment pendant le déjeuner.

Réfectoire : quand les stores seront-ils installés ?

L'installation des stores a dû être reportée plusieurs fois (problème de dimensions, moteurs égarés).

Le réfectoire a dû être réagencé pour protéger les élèves du soleil : éloignement des tables des baies vitrées.

De plus, en l'absence de stores les vitrages ont été endommagés (impacts).

Mme Quillaud a recontacté l'architecte. Les stores devraient être installés à la fin du mois d'octobre.

Dans la cour :

-entretien du bardage du cabanon.

-Les enfants accèdent désormais à l'ensemble de la cour de récréation ; la partie en herbe devant le nouveau réfectoire comporte de gros cailloux. Leur présence est problématique pour la sécurité des enfants. Sur le temps scolaire, l'équipe enseignante est particulièrement vigilante.

Demande de retrait des gros cailloux de la cour.

-La cour de récréation dispose d'aménagements (toboggan, jeux suspendus,...) propices au bon développement moteur . Ces jeux de cour sont sécurisés par un « tapis » de graviers permettant l'amortissement des sauts et chutes.

Les graviers de la structure de jeu impliquent un entretien régulier de la partie goudronnée de la cour de récréation. Pour éviter les chutes, l'équipe balaie chaque semaine les graviers.

L'installation d'un revêtement au niveau de la structure de jeu est-elle envisageable ?

Un devis a été réalisé. L'installation d'un revêtement n'est financièrement pas envisageable.

M. le maire de Grazac précise que la structure de jeu accompagnée de graviers correspond aux normes.

Mme Berges demande à ce que pour la sécurité des enfants, la cour soit balayée régulièrement et que les graviers dispersés soient replacés dans l'aire de jeu.

Elle souhaiterait que cet entretien soit effectué pendant les prochaines vacances.

Caujac :

- Serait-il possible d'installer des panneaux en liège dans les couloirs de l'école afin d'y afficher des travaux d'élèves et de ne pas abîmer la peinture qui vient d'être faite ?
Le syndicat du Rieutarel explique qu'il est envisagé de fixer des planches en bois, plutôt que d'acheter de grands panneaux de liège plus onéreux.
- Savez-vous où se trouvent les ordinateurs commandés il y a trois ans ?
Le syndicat explique avoir demandé à plusieurs reprises la restitution du matériel au Président du Syndicat des Coteaux.
- Est-il possible d'installer un portillon dans la cour de récréation afin de permettre une évacuation si besoin ?
Madame Freyche, maire de Caujac, explique que l'installation d'un portillon à cet endroit ne serait pas opportun puisque les élèves se retrouveraient dans un endroit clôturé, au niveau de la salle des fêtes.

Travaux transmis après le conseil d'école, à la demande de Madame Quillaud :

- Dans la classe de Céline Bucket, la protection des néons est à contrôler.
- Les grilles au sol dans la cour de récréation glissent beaucoup par temps de pluie et nécessiterait la présence d'un tapis anti-dérapant.
- Les câbles VGA reliant les rétroprojecteurs aux ordinateurs portables dans les classes de Madame Machenaud et Madame Marchal sont défectueux

Esperce :

Pas de travaux demandés pour cette école.

6 -EXERCICE DE SÉCURITÉ INCENDIE et PPMS :

Suite à l'attentat, la Première ministre a décidé d'élever la posture, VIGIPIRATE au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire.

Sur le temps scolaire, dans ce contexte, afin de favoriser la sécurité des élèves des dispositions ont été prises. Ces dernières ont été adressées aux familles par mail et par l'intermédiaire du cahier de liaison. Remerciements aux familles pour leur coopération.

Lundi 16 octobre, vers 14h00 les élèves de moyenne et grande sections de l'école de Grazac ainsi que tous les élèves des écoles de Caujac et d'Esperce ont effectué une minute de silence.

Grazac :

Mardi 28 septembre à 10h30, le premier exercice évacuation- incendie a été réalisé.

L'ensemble de l'équipe ainsi que les élèves étaient avertis de la tenue de l'exercice.

L'évacuation s'est déroulée en bon ordre. L'alarme est audible depuis les classes.

Les boîtiers de l'alarme des nouveaux bâtiments n'ont pas permis le déclenchement de l'alarme. Une demande de réparation a été effectuée auprès du syndicat le jour de l'exercice.

Les boîtiers seront contrôlés rapidement.

Premier exercice de PPMS intrusion réalisé lundi 16 octobre le matin.

Remerciements à Mme Quillaud et Mme Brunanchon de leur accompagnement dans cet exercice.

Les enfants des classes 1 et 2 se sont cachés en silence. L'exercice (mené sous la forme d'un jeu) s'est bien déroulé.

Les enfants de la classe 3 n'ont pas entendu le signal d'alerte.

Cet exercice nous a permis de souligner quelques points de vigilance.

Le signal d'alerte est à peine audible depuis les classes du bâtiment principal et inaudible depuis le préfabriqué.
L'installation d'un haut parleur dans chaque classe ainsi que dans le réfectoire est-elle envisagée ?
Le syndicat contactera rapidement la société qui a installé le système.

Caujac : l'exercice incendie s'est déroulé le jeudi 12 octobre. L'évacuation de l'école s'est déroulée dans le calme en 2 minutes 49. Nous remercions Marie-Hélène Gaultier, élue au Syndicat, pour son accompagnement dans cet exercice.
Les exercices PPMS auront lieu en période 2.

Esperce : l'exercice incendie s'est déroulé le jeudi 12 octobre. L'évacuation a duré 46 secondes. Nous remercions Marie-Hélène Gaultier, élue au Syndicat, pour son accompagnement dans cet exercice.
Les exercices PPMS auront lieu en période 2.

7 – QUESTIONS DES PARENTS :

Grazac :

- **Pourquoi les enfants ne peuvent pas avoir de gourde dans leur sac?**

L'utilisation d'une gourde pour les jeunes enfants n'est pas toujours aisée et soulève plusieurs problématiques (contenu, hygiène).

Quand il souhaite boire, l'enfant remplit son gobelet d'eau. L'école en assure l'entretien. Les gobelets sont lavés quotidiennement. A chaque passage aux toilettes, nous proposons également aux enfants de boire.

- **Le port de chaussons ?**

En cas de mauvais temps, les élèves ont la possibilité de venir avec des bottes de pluie et des chaussures de rechanges placées dans un sac plastique dans leur cartable.

Est-il souhaitable de consacrer quotidiennement un temps considérable au changement de chaussures ?

Le port de chaussons n'est pas approprié à l'ensemble des activités menées en intérieur (parcours de motricité).

- **Je voudrais savoir s'il ya un projet pour la cour de l'école pour enlever les cailloux et remplacer le terrain d'aire de jeux par autre chose plus sécurisant pour les enfants. Les petits cailloux sont devenus le jouet préféré de nos petits, faire la bataille donc blessures (genoux front...) et ramener à la maison dans les poches et bien sûr machine à laver en panne**

Voir réponse apportée précédemment.

Caujac et Esperce :

- **Seriez-vous prêtes à organiser avec l'association Pegace une kermesse de l'école en s'appuyant sur le concept d'auberge espagnole que vous avez mis en place depuis plusieurs années ? Des stands de jeux pourraient être installés dans la cour de l'école après le spectacle, tenus à la fois par des institutrices et de parents d'élèves, des crêpes pourraient être préparées par Pegace, en complément de ce qui serait amené par les familles. Serait-il envisageable de décaler le jour du spectacle au vendredi ?**

Nous sommes tout à fait d'accord d'organiser une kermesse de l'école, un vendredi si besoin. Toutefois, nous pensons qu'il serait préférable d'effectuer le spectacle de fin d'année et la kermesse sur deux dates différentes car cela représente une très grande organisation et une charge mentale conséquente pour les élèves.

- **Les nouveaux élèves de CM1 n'ont pas eu droit à la visite de l'école d'Esperce. Les GS ont le droit ainsi que les futurs 6èmes. Est-il envisagé de le faire car cela peut déstabiliser certains enfants ?**

La visite de l'école d'Esperce est effectivement pertinente. Nous actons cette demande et nous veillerons à la mettre en place dès la fin de l'année.

- **Pourquoi la répartition des classes n'a été communiquée aux parents que le jour des vacances scolaires ?**

Les répartitions évoluent constamment jusqu'à la veille de la rentrée scolaire puisque des inscriptions se font durant l'été. Nous prévenons les parents des futurs élèves d'Esperce avant le départ en vacances d'été pour qu'ils puissent s'occuper de réserver le bus. Tous les autres parents sont prévenus le jour de la pré-rentrée.

Monsieur le Maire de Grazac s'adresse à Mme Marchal et à l'équipe enseignante de Caujac à ce sujet. La communication du changement d'école aux familles ne pourrait-elle pas être anticipée pour permettre à chacun de s'y préparer ? Il précise avoir été contacté par des familles très mécontentes.

L'équipe enseignante explique que les répartitions sont effectuées le plus tôt possible. Les changements d'effectif varient jusqu'à la rentrée et peuvent engendrer des ajustements de répartitions.

Syndicat :

- **Règlement pour la cantine : "Tout enfant absent le matin ne sera pas accepté pour le repas de midi, sauf si le personnel a été prévenu le matin même avant 9h". Sachant que le règlement doit être voté lors du premier conseil d'école, je suis totalement contre cette règle car un enfant est rarement absent par convenance personnelle comme j'ai pu l'entendre dire et me permets de rappeler que les repas doivent être réservés deux semaines avant par les parents via le logiciel et que je comprends mal comment facturer aux familles un repas réservé, commandé et que le syndicat refuse de leur servir ? Quel est le droit du syndicat d'en refuser l'accès à l'enfant si l'enfant est malade le matin, va mieux en matinée et est ramené à midi sans avoir pu en informer le syndicat avant 9h ?? Cela veut-il dire que si nous prévenons avant 9h que notre enfant sera absent, le repas ne sera pas facturé ?**

L'accueil pour le déjeuner d'un enfant absent en classe le matin est problématique.

En effet, les agents préparent en tenant compte du nombre d'absents. Une arrivée au moment du repas perturbe à la fois l'enfant et l'organisation de la restauration.

Toutefois, à titre exceptionnel, un accueil de l'enfant serait envisageable au moment du repas si la famille a averti à l'avance le syndicat de l'arrivée tardive de son enfant.

- **Le bâtiment de la garderie/cantine est tout neuf, or personne n'avait prévu de faire un préau pour faire la liaison entre les deux bâtiments, par conséquent, en temps de pluie, nous sommes tous mouillés en amenant/venant chercher les enfants. Est-ce qu'une création de préau est prévue ?**

La création d'un préau entre les deux bâtiments a dû être abandonnée au profit du remplacement des fontaines très endommagées des sanitaires des enfants.

- **Combien d'animateurs sur les 3 structures sont déployés pour quel nombre d'enfants ?**

Le syndicat emploie 14 personnes. Il n'y a pas d'animateur car ce n'est pas un centre de loisirs, ALAE ou ALSH. Les écoles de Grazac et Caujac proposent de la garderie. Ce sont donc des agents qui ont travaillé avec des enfants mais qui ne sont pas animateurs. A Grazac, il y a 2 agents sur le temps de garderie du matin et du soir: 3 personnes pour le service du midi et 1 personne dans la cuisine. En surveillance dans la cour, il y a 2 personnes le midi.

A Caujac, il y a 2 personnes sur la garderie du matin, 2 pour la surveillance du midi. Pour la garderie du soir, il y a 3 personnes de 16h40 à 17h15 puis 2 de 17h15 à 18h. Une personne à Esperce pour le service du midi et la surveillance entre 12h30 et 13h20.

Madame Quillaud rappelle qu'il s'agit d'une garderie. Il n'y a aucun taux d'encadrement préconisé. Le syndicat pourrait se cantonner à du simple gardiennage mais demande à ses agents de faire des activités

Combien d'animateurs sont titulaires du BAFA ?

Ce ne sont pas des animateurs. Il n'est pas demandé de diplômes spécifiques mais le syndicat a fait le choix de prendre des personnes avec un cap petite enfance ou expériences avec les enfants.

Quelles sont les activités périscolaires mises en place ? Aucune information , aucun tableau , aucun programme

Jeux collectifs en extérieur et activités manuelles. Des feuilles ont été réalisées pour l'automne. Un moyen de communication d'activités menées auprès des enfants pourrait être étudié car les familles ne peuvent plus accéder au panneau d'affichage prévu à cet effet.

**Le soir une animatrice assez âgée est souvent toute seule , pour pointer l'heure de départ des enfants cela prend un temps fou, il m'est arrivé de ne pas signer car elle ne trouvait pas mon enfant sur le listing . et les enfants sont pour le coup souvent tous seuls dans la cour sans aucune surveillance, ceci est très problématique .
Quelle solution va être mise en place?**

Cette personne est nouvelle et remplaçante. Comme toute nouvelle personne, il faut un temps pour s'adapter et connaître les enfants.

Concernant la surveillance, ils sont au moins deux. Si une personne est à l'accueil, l'autre est forcément en surveillance.

Quels sont les projets pédagogiques en cours d'élaboration des animations ? Ou est-ce juste du gardiennage d'enfant ?

La garderie est un service proposée aux familles au tarif de 0,50 cts la demi-heure. C'est un service facultatif. Tous les agents sont formés aux gestes des premiers secours. Dans l'année, des activités sportives ou de loisirs créatifs sont proposés aux enfants.

- **Devant l'école de Caujac est il prévu l'ajout de ralentisseur et/ou signalétique école maintenant que le panneau a été déplacé ?**

La mairie a pris contact avec le département. Après avoir déplacé le panneau 70, il est prévu de mettre un ralentisseur. C'est le département qui déterminera l'endroit.

- **Question déjà remonté les années précédentes cependant cela revient : est il possible de mettre en place une pointeuse pour la garderie?**

Non, il n'est pas prévu de pointeuse. Le budget du syndicat ne le permet pas. Le système actuel fonctionne bien. Si le parent signe, c'est qu'il valide les créneaux qui ont été cochés.

La séance est levée à 21h30.

Présidentes du conseil :

-Mme BERGES Amandine, directrice de l'école maternelle de Grazac.

-Mme MARCHAL Héloïse, directrice des écoles élémentaires de Caujac et d'Esperce.